5ème RALLYE REGIONAL VIENNE & GLANE

Le 13 & 14 OCTOBRE 2007

Règlement particulier complétant le règlement standard des rallyes Français

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 04/07/2007
Ouverture des engagements : 04/07/2007
Clôture des engagements : 2/10/2007
Parution du road-book : disponible au Chatelard de St Junien le 13/10/07 DE 7 H 00 A 12 H 30
Dates et heures des reconnaissances : le 13/10/07 de 7 H 00 a 13 H 30
Vérification des documents et des voitures : 12/10/2007 parking du magasin Carrefour de St Junien de 14h00 à 18h30 **(Facultatif)** Et le 13/10/07 de 7 H 00 a 12 H 30
Heure de mise en place du parc de départ : 12/10/2007 à partir de 14 h 00
1ère réunion des Commissaires Sportifs : 13/10/2007 à 12h45 au P.C. Course, Au CHATELARD de St JUNIEN
Publication des équipages admis au départ : 13/10/2007 à 14h00
Briefing des pilotes
Le : 13/10/2007 à 14 h 15 Lieu : CHATELARD de St Junien
Départ de : Chatelard de St Junien le 13/10/2007 à 14 h 30
Arrivée à : Chatelard de St Junien le 13/10/2007 à partir de 20 h 33
Vérification finale : 13/10/2007 – Gge Morichon et Fils – 75 ave H. Barbusse – 87200 St Junien (tél : 05 55 02 66 10)
Publication des résultats du rallye : 13/10/2007 au Chatelard de St Junien, une demi-heure après l'arrivée de la dernière voiture.
Remise des prix : 14/10/2006 au Chatelard de St Junien à partir de 10 h 00

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Terre de St Junien organise le 5ème Rallye Vienne et Glane en qualité d'organisateur administratif
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA, numéro : **R 318**
en date du : **27 JUIN 2007**

Comité d'Organisation
Président : Luc Béal
Membres : J.P. Mancinelli, Y. Morand, d Gros
Secrétariat du Rallye, J.P. Mancinelli – 33 rue des Saignes – 87410 Le Palais / Vienne
Téléphone / fax : 05 55 35 33 29
Permanence du Rallye : Chatelard de St Junien – le 13/10/2007 de 07h 00 à 23h00
tél : 05 55 02 74 39 P 06 08 33 86 27
Organisateur technique :
A.S.A. Terre de St Junien – Les Ammonds – 16420 Brigueuil – tél : 05 45 71 06 89 – fax : 05 45 71 06 89 – E-mail : asaterre@aol.com - Avec la participation des ASA : Mauve, 87, Lac, St Martial, Corrèze, le CRSA Limousin et les CRSA limitrophes

1.1 Officiels.
Commissaires Sportifs : J –P DOUCET (Pdt), L-TAILLARD, R GIBEAUD
Directeur de Course : R. DESMOULINS
Directeurs de Course Adjoints : G TRONCAL (PC), N GOUGEON (E.S), N . MONZAT (E.S) M VAURIE (ES) G CHEVALIER (ES)
Médecin Chef : Dr BENDO
Commissaires Techniques J-L BOSC (responsable), C DAURAT, M TOURTE
A SIMONNEAU
Chargés des relations avec les concurrents (CS) : C SIANELLI,
Chargés des relations avec la presse : J.P. MANCINELLI

1.2 Eligibilité
Le Rallye Vienne et Glane compte pour : la Coupe de France des Rallyes2008 et le Championnat du CRSA Limousin 2007

1.3 Vérifications
Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le 12/10/07 de 14 h 00 A 18 h 30 **(Facultatif)** ET Le 13/10/2007, sur le parking de Carrefour à St Junien, de 7h00 à 12 h 30
Les vérifications techniques auront lieu le 12/ 10 / 07 de 14 H 00 A 18 H 30 **FACULTATIF** Et le 13/10 /2007, sur le parking de Carrefour à St JUNIEN De 7 H 00 A 12 H30

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Morichon et Fils – 75 ave H. Barbusse 87200 St Junien – tél : 05 55 02 66 10
Prix de la main d'œuvre : 45€ TTC l'heure

ARTICLE 2. ASSURANCES
Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Demande d'Engagement - Inscriptions

3.1.5 Toute personne qui désire participer au rallye Vienne et Glane doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 2/10/2007 à minuit

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures maximum.

3.1.11.1 Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 220 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 440 €
- 3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES autorisées

conforrrme aux prescriptions de l'annexe(j) de la FFSA

4.3 Assistance

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera autorisée aux endroits prévus sur le road-book

4.3.2.3. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description

Le Rallye de Vienne et Glane représente un parcours de moins 150Kms

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 ,800 Kms

Les épreuves spéciales sont : JAVERDAT (6,700 kms), trois fois –

ORADOUR / GLANE(6,900 kms) Trois fois. L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6 Les reconnaissances auront lieu le : 13/10/ 07 de 7 H 00 a 13 H 30 (4 passages maximum par spéciale) avec obligation d'apposer sur le pare-brise l'autocollant fourni par l'organisateur. Des contrôles seront effectués par des juges de faits. Les concurrents seront priés de respecter le code de la route et les habitants des villages traversés.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.

7.2.11 Les signes distinctifs des Commissaires sont : - Commissaire de route : combinaison blanche- Chef de poste : badge avec indication chef de poste

ARTICLE 8. RECLAMATION - APPEL

- Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9. CLASSEMENTS
- Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10. PRIX
Prix en espèces : 8190€ distribuables - Coupes : 29 coupes distribuables -
NOTA : seuls les prix « scratch » sont cumulables. Prix groupe et classe non cumulables
Les commissaires et cibistes seront récompensés.

1er scratch 300€ et un engagement gratuit l'année suivante 2ème scratch 200€ 3ème scratch 170€ 4ème scratch 150€ 5ème scratch 110€ 1er Equipage féminin 100€ si+ de 3 partantes	1er groupe 210€ si 5 partants ou plus 110€ si moins de 5 partants 2ème groupe 150€ si plus de 5 partants 1er classe Montant de l'engagement payé si 5 partants ou plus – 50% de l'engagement payé si moins de 5 partants 2ème classe 110€ si plus de 5 partants 3ème classe 75€ si plus de 5 partants

Annexe : Répartition des groupes et classes La remise des prix se deroulera le 14/10/07 à 10h00,au CHATELARD de St junien

Voitures de production (groupes N et FN confondus) :
Classe 1 : jusqu'à 1400 cm3
Classe 2 : au-dessus de 1400 cm3 et jusqu'à 1600 cm3
Classe 3 : au-dessus de 1600 cm3 et jusqu'à 2000 cm3
Classe 4 : au-dessus de 2000 cm3 (limité à 2500 cm3 En régional sauf les voitures du groupe «FN »)

Voitures de tourisme (groupes A et FA confondus) :
Classe 5 : jusqu'à 1400 cm3
Classe 6 : au-dessus de 1400 cm3 et jusqu'à 1600 cm3
Classe 7 : au-dessus de 1600 cm3 et jusqu'à 2000 cm3
Classe 8 : au-dessus de 2000 cm3 (limité à 2500 cm3 En régional sauf les voiture du groupe «FA »)

Voitures du groupe GT de série :
Classe 9 : jusqu'à 2000 cm3
Classe 10 : au-dessus de 2000 cm3

Voitures du groupe F 2000 :
Classe 11 : Jusqu'à 1150 cm3
Classe 12 : au-dessus de 1150 cm3 et jusqu'à 1400 cm3
Classe 13 : au-dessus de 1400 cm3 et jusqu'à 1600 cm3
Classe 14 : au-dessus de 1600 cm3 et jusqu'à 2000 cm**:**